

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 3 juillet 2007, 20 h, à la salle de réunion de l'O.T.J. à Saint-Omer.**

**Présences : MM. Jean-Eudes Boudreau  
Raymond Delauriers  
Rémi Lebreux  
Sandro Cormier  
Mme Marie-Christine Lavergne  
Donald Falardeau (absence motivée)**

**Monsieur Michel Lacroix, Maire, préside la réunion.**

**07-07-181                   ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**07-07-182                   PROCÈS-VERBAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion tenue le 4 juin 2007 soit accepté tel que présenté.

**07-07-183                   COMPTES À PAYER**

Monsieur Jean-Eudes Boudreau mentionne qu'il se retire des discussions concernant ce sujet.

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer approuve la répartition des dépenses pour approbation au 31 mai 2007 ainsi qu'une liste de comptes à payer au montant de 182 423.11 \$.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mai 2007.

---

Michelyne Leblanc  
Trésorière

**07-07-184                   RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 20 juin 2007, soit accepté tel que présenté.

**07-07-185 AVIS DE MOTION**

Monsieur Jean-Eudes Boudreau donne un avis de motion et dépose le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #2007-121 ayant pour effet de modifier la réglementation de zonage du secteur Carleton afin d'ajouter les usages de services professionnels et d'affaires, services personnels et services gouvernementaux à la zone #46 du plan de zonage.

**07-07-186 DÉPÔT EN TRANCHÉE (SAINT-OMER)**

Monsieur Michel Lacroix fait l'exposé d'une décision rendue le 21 juin 2007 en regard avec l'utilisation du dépôt en tranchée à Saint-Omer et la gestion des matières résiduelles.

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la proposition de Distribution Henry à l'effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2008, le contrat détenu par Distribution Henry sera renouvelé de gré à gré avec une indexation de 7 % par rapport au prix de l'année 2007;

QUE pour chaque voyage de déchet transporté au L.E.T. de Gaspé avec un camion compacteur de dix (10) roues, le coût sera de 750 \$ plus taxes applicables;

QUE le prix pour transporter les matières résiduelles vers le L.E.T. de Gaspé par boîte roll-off, le coût pour chaque voyage sera de 950 \$ plus 150 \$ pour chaque conteneur;

QUE le coût du diesel soit ajusté en plus ou en moins selon la formule établie entre les parties.

**07-07-187 CONCESSION – GOLF DE CARLETON-SUR-MER**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer ratifie les différents contrats de concession au club de golf de Carleton-sur-Mer :

Contrat de concession pour l'opération du restaurant-bar confié à Trag-Librairie-Café, Coop. de travail, à raison de 88 % des ventes brutes au concessionnaire et 12 % des ventes brutes à la Ville de Carleton-sur-Mer.

Contrat de concession de main d'œuvre pour les différents travaux d'ouverture et de fermeture du terrain de golf de Carleton-sur-Mer au montant de 62 800 \$ à l'entreprise Golf-Mer Enr.

Contrat de main d'œuvre pour l'opération du club de golf et de la boutique du pro entre le 15 mai et le 15 septembre pour un montant de 94 200 \$ à l'entreprise Golf-Mer Enr.

**07-07-188 TRAVAUX À L'ARÉNA**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la recommandation de l'ingénieur Kwatroé Consultants Inc., en date du 25 juin 2007, à l'effet d'enlever les coûts reliés à la mise aux normes de la ventilation, de la récupération d'énergie pour la ventilation ainsi que la déshumidification, ce qui permet de réduire le coût du projet de près de 275 000 \$ pour un montant total de 735 148.43 \$ tout en conservant les économies d'énergie les plus significatives.

**07-07-189 DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer appui la demande formulée par M. Louis Bujold en regard avec une utilisation autre que l'agriculture et l'installation d'un bâtiment agricole près d'une bleuetière et de ruches durant la floraison d'une dimension de 4 mètres par 4 mètres.

#### **07-07-190 CONSULTATION PUBLIQUE – DIVERS RÈGLEMENTS**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la consultation publique, le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer adopte les règlements suivants :

#2007-108 modifiant les règlements de zonage #224-90 et #91-124 afin de permettre et régir l'ajout d'usages complémentaires reliés aux activités agricoles agro-touristiques dans les zones à dominances agricoles.

#2007-110 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin de permettre l'usage industriel à même la zone #22 du territoire de Carleton

#2007-112 modifiant le règlement sur l'aménagement des plans d'ensemble #229-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'y inclure la zone #61

#2007-113 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin de permettre les résidences de tourisme dans la zone #47

#2007-114 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin de permettre l'usage *maison mobile* dans la zone #36, d'indiquer le nombre de logement maximum à la zone #51 et de créer une nouvelle zone à l'intérieur de la zone #66.2 afin d'y autoriser d'autres usages

#2007-120 modifiant les règlements de lotissement #225-90 et #91-124 des anciennes municipalités de Carleton et de Saint-Omer afin de considérer la Baie-des-Chaleurs comme un cours d'eau

#### **07-07-191 DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE ACHEMINÉE À LA CPTAQ ET PORTANT SUR DES UTILISATIONS RÉSIDENIELLES DANS DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE**

CONSIDÉRANT que selon l'article 59 de la LPTAA, une municipalité régionale de comté ou une communauté peut soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots avoisinants ne subit pas de contraintes ;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas d'effets sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation n'a pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que la demande n'apporte pas de contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas d'effets sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas d'effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT que la demande permet la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la demande peut avoir un effet sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT que la demande permet le maintien des conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire ;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, par la présente résolution, recommande que la CPTAQ accepte le dossier que la MRC d'Avignon lui a soumis aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole, en vertu de l'article 59 de la LPTAA.

#### **07-07-192 AVIS DE MOTION**

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement concernant le tir à partir des chemins publics.

#### **07-07-193 DEMANDE DE SOUMISSION**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer demande des soumissions publiques pour l'acquisition d'un camion qui sera affecté aux travaux de déneigement ainsi que les différents équipements s'y rattachant.

#### **07-07-194 VENTE DE VÉHICULES**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte de vendre, à M. Jean-Daniel Houle, la camionnette GMC 1994 au prix de 1 610 \$ plus les taxes applicables et à M. Richard Barriault, la camionnette DODGE 1995 au prix de 1 850 \$ plus les taxes applicables.

#### **07-07-195 CONSULTATION PUBLIQUE**

Monsieur Michel Lacroix demande d'enregistrer son retrait des discussions concernant ce sujet.

Le directeur général et greffier expose à l'assemblée l'objet de la consultation publique en regard avec les règlements #2007-117, #2007-118 et #2007-119.

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE lesdits règlements #2007-117, #2007-118 et #2007-119 soient adoptés.

**07-07-196**

**PROJET FCEM**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer ratifie le dépôt du projet de création d'emploi présenté par M. Guy Savoie pour un montant total de 143 649 \$ dont la demande d'aide financière est établie à 122 102 \$;

QUE Messieurs Michel Lacroix, maire, et André Allard, directeur général et greffier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce projet.

**07-07-197**

**PERMIS POUR LA PROTECTION DE TALUS**

CONSIDÉRANT QUE des requérants ont déposé une demande de permis pour la construction d'un mur de protection au bas du talus longeant la Baie-des-Chaleurs, propriété sise sur les lots 10A-2 partie, 10D-5 partie, 177, 178 et 11A-51, rang 1, canton de Maria, parties EST;

CONSIDÉRANT QUE les documents exigés de la Ville de Carleton-sur-Mer en vertu de sa réglementation municipale ont été déposés;

CONSIDÉRANT QU' un avis technique demandé par la ville au Ministère de la Sécurité Publique ayant pour objet d'assurer qu'une telle construction n'entraînerait pas de danger pour la sécurité des résidents et que cet avis tarde à être déposé;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de l'émission des permis a discuté de ce sujet avec le conseil municipal le 26 juin 2007 et a mentionné son intention de refuser l'émission du permis en considérant le risque potentiel d'effet sur les propriétés riveraines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer, afin de respecter les délais prévus à sa réglementation, autorise l'émission du permis demandé.

**07-07-198**

**RÉFÉRENDUM CONSULTATIF**

Monsieur Michel Lacroix expose à l'assemblée le projet d'une réunion publique d'information qui se tiendra le 10 juillet 2007 à l'O.T.J. de Saint-Omer en regard avec le dossier de construction d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur de Saint-Omer.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer planifie un **référendum consultatif qui sera tenu le 16 septembre 2007** ayant pour effet de consulter la population du secteur de Saint-Omer et une partie du secteur Ouest de Carleton pour la question suivante :

**Approuvez-vous le projet de construction d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur Saint-Omer ?**

**07-07-199**

**AUTORISATION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande une autorisation au Ministère de l'Environnement et du Développement durable pour procéder à la reconstruction d'une passerelle aux Arpents Verts sur le lot 7 (demie Est de la demie Est) du rang III, du canton Carleton.

QUE Monsieur Guy Savoie, Directeur du service du Tourisme, soit mandaté pour présenter et signer les documents relatifs à cette demande.

**07-07-200**                    **LA LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 21 h 05, Monsieur Rémi Lebreux propose de lever la réunion.

Accepté.